



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 20 OCT. 2020

Madame Cecile Schneider-Majerus
4, Scheedelerstrooss
L-9163 KEHMEN

N/Réf.: 97389

Madame,

En réponse à votre requête du 2 octobre 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de BOURSCHEID: section C de BOURSCHEID (AUF DEM KRELENKAPP), sous les numéros 1088/2652 et 1088/2653, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 30 janvier 1951 ayant pour objet la protection des bois, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :


1. Le déboisement sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid, sous les numéros 1088/2652 et 1088/2653, au lieu-dit « auf dem Krelenkapp », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **21,10 ares**.
3. Conformément à l'article 13 § (3), dernier alinéa, de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le propriétaire ou le possesseur du fonds est tenu de prendre après la coupe rase, dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, les mesures nécessaires à la reconstitution de peuplements forestiers équivalant, du point de vue production et écologie, au peuplement exploité.
4. Le préposé de la nature et des forêts (M. Jeff Sinner, tél : 621 202 155) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable


Carmen Weisgerber
Conseiller

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BOURSCHEID